

Avis technique

Recyclabilité d'un sac Paper Based Pouch/ PP



ÉLÉMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX	GENERALITES	
	Demandeur	INNOTECH Coexpan-Emsur, S.L.
	Date de la demande	Juillet 2020
	Dénomination	Paper Based Pouch / PP
	Marché	Alimentaire
	Type de produit emballé	Aliment sec et frais
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire (soufflet)
	Dimension	215 x 90 x1 mm
	Contenance	250 g
	Poids	5.1 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier/ plastique métallisé
	Système de fermeture	Pas de système de fermeture
	Type d'encre/ vernis	Testé non imprimé
	Type de colle	Bio-adhésif
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE ¹	
	Papier-carton	70,3 %
Plastique métallisé	29,7 %	
Autres	0 %	
➔ Élément majoritaire : papier -carton		

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT DE L'EMBALLAGE	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	---	---	
ÉNERGIE DE PULPAGE	Conventionnelle		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSION DU CEREC

Le sac se désintègre très bien dans les conditions de recyclage des emballages. Le film plastique métallisé s'élimine aux étapes de classage. Le film plastique est résistant aux forces de cisaillement du pulpeur, ce qui permet une élimination aisée. Le taux de rejets reste important et le rendement sur le matériau papier-carton doit être amélioré.

Le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 «exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Le CEREC recommande de limiter la quantité de plastique ou de trouver une alternative au plastique utilisé dans le respect des fonctionnalités requises par le corps de l'emballage.

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- D'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de procédé ;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage des emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade » ;
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de procédé.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « TRIMAN » recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUCHEAU



Christian PICARD

